

Commune de La Pesse
CONSEIL MUNICIPAL du 24 AOUT 2017
Compte-rendu

Présents : Claude MERCIER, Jean-Yves COMBY Joël VUAILLAT, Alain VUILLERMOZ, Régine PONCET, Julien CARNOT, Dominique GRECARD, Jacques-Hervé RIFFAUD.

Absent(e)s excusé(e)s : Marie-Anne LE METAYER, Benjamin SEVESSAND (pouvoir à Claude MERCIER).

Absente excusée en début de conseil : Michelle PLOCKI.

Secrétaire de Séance : Jean-Yves COMBY.

Début de séance à : 19h10

Le Maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- Point 6 : Travaux canalisation eaux pluviales à L'Embossieux.
- Point 7 : Travaux sur VC n° 2 de Sous les bois ;

1°/ Approbation du CR du conseil municipal du 26/07/2017 :

→ Au point numéro 3 concernant la vente de terrain par la commune à la SCI Refuge du Berbois, supprimer la référence faite à l'avis des Domaines, celui-ci n'ayant pas été nécessaire pour fixer le prix de vente. Ce point du compte-rendu est modifié de la façon suivante : *Il s'agit d'un délaissé de 94 m² dans un virage du Berbois. Le prix de vente est fixé à 2,50 € le mètre carré, non compris les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.*

→ Au point numéro 7 concernant la situation d'Agathe ROCHE née ANDRIEUX, suite à la fermeture de "la Tour Bière", le compte-rendu est modifié de la façon suivante : *.....Le coût du salaire et des charges, pour la Commune sur cette période, est de 4176,60€ (2740,42 salaire net + 1436,18€ de charges patronales). Cette dépense imprévue venant s'ajouter aux dettes de "la Tour Bière" auprès de la commune.*

→ Au point numéro 14 concernant le bail saisonnier pour le Relais des Skieurs, le compte rendu est modifié de la façon suivante : *....Ce projet sera proposé rapidement aux membres du conseil afin de le mettre en ligne avant la fin du mois de juillet.*

Après prise en compte de ces modifications, le CR du 26 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

2°/ Etude du devis diagnostic sur le bâtiment du Relais des Skieurs.

Suite à la démarche entreprise par la commune auprès du Parc Naturel du Haut-Jura par l'intermédiaire de Madame Carole ZAKIN, chargée de mission « Energie, plan climat », le Parc a validé notre demande afin que nous puissions bénéficier de l'opération « audits énergétiques groupés » pour le bâtiment communal du Relais des Skieurs. Un devis adressé par le Parc à la commune indique un montant total de 5628,35€ HT soit 6754,02€ TTC pour l'ensemble de l'étude. La part supportée par la commune serait de 35,80% du montant toutes taxes, soit 2417,94 € TTC ; le reste du coût de l'opération étant supporté par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) et la région Bourgogne-Franche Comté.

On peut préciser que la réalisation de ce diagnostic sur le Relais des Skieurs permettrait sans doute plus facilement d'accéder à des aides à la rénovation, le cas échéant.

Ces dépenses d'audit seraient à prévoir sur l'exercice 2018 et donc à inclure au prochain budget.

Après en avoir débattu, le conseil par délibération, accepte à l'unanimité le devis du PNR et autorise le maire à signer avec le Parc la convention jointe au devis.

3°/ Etude du devis : « feu tricolore » suite aménagement entrée nord du village :

Arrivée de Michelle PLOCKI à 19h40.

Il est rappelé que pour offrir des conditions de sécurité optimum dans la traversée du village dans le sens nord/sud, et pour résoudre le conflit de priorités entre piétons, automobilistes bénéficiant du rétrécissement de voie et ceux bénéficiant du feu « vert » il conviendrait de modifier le fonctionnement du feu mis en place dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie. Il s'agirait de remplacer le feu « vert » par un feu « jaune clignotant ».

A la demande de la commune, l'entreprise Signaux GIROD a fourni un devis de 997,56€ HT. Ni le Département, ni l'entreprise considèrent devoir supporter une partie de la responsabilité de ce choix mal adapté dès sa mise en place.

Il est proposé soit de procéder à la modification du feu dès cet automne, soit de mener une réflexion globale sur l'amélioration de la sécurité de la traversée du village dans laquelle serait intégrée la modification du feu. Cette démarche ne pourrait se réaliser que courant 2018 mais pourrait être aidée financièrement à hauteur de 25%.

Après en avoir débattu et considérant l'urgence pour la sécurité, le conseil accepte le devis proposé par les signaux Girod par 9 voix pour et 1 voix contre, et autorise le maire à le signer pour réalisation des travaux au plus tard cet automne.

Une réflexion globale sur la sécurisation de la traversée du village sera menée par la commission « voirie ».

4°) Analyse collective de notre PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).

Il est proposé de traiter ce point en fin de conseil.

5°) Fête de La Pesse : organisation de la buvette.

Comme l'an passé et pour la seconde année, la fête est organisée par le Comité des fêtes.

L'essentiel de la fête se déroulera sur le grand parking de départ des pistes.

Les banderoles seront mises en place dans le village par l'employé municipal.

La buvette, tenue par le conseil municipal, sera installée sur le parking à proximité du lieu de départ des itinéraires de randonnée.

Il est rappelé que l'intégralité des excédents de la buvette est reversée au comité des fêtes.

- Permanence buvette :

11h à 14h : Claude Mercier, Alain Vuillermoz, Jean-Yves Comby

14h à 16h : Régine Poncet, Dominique Grenard, Jacques-Hervé Riffaud.

16h à 18h : Benjamin Sevessand, Marie-Anne Le Metayer ; 1 personne reste à trouver pour cette dernière tranche horaire.

6°) Travaux canalisation eaux pluviales à l'Embossieux.

Il s'agit de la mise en place d'un tuyau PVC dans une tranchée entre la route à hauteur de la propriété Vuillet et la lésine située sur du terrain communal, au sud de la propriété, soit une soixantaine de mètres linéaires. Cet aménagement permettra d'éviter la stagnation de l'eau pluviale lors de grosses précipitations et les nuisances qui en découlent auprès des riverains.

- 3 devis ont été transmis à la commune :

- Ets FAMY pour un montant de 3989,64 € TTC
- DB NATURE pour un montant de 2940 € TTC
- TP GRENARD pour un montant de 3300 € TTC

Après en avoir débattu, le conseil par 8 voix pour et 2 abstentions, décide d'attribuer ces travaux à l'entreprise TP GRENARD sous réserve que les travaux soient réalisés cet automne, qu'un réensemencement soit bien effectué après travaux et que les tuyaux utilisés soient de qualité PVC CR8 au minimum.

Ainsi, le conseil autorise le maire à rencontrer l'entreprise pour lui signifier ses réserves et signer le devis.

7°) Travaux sur V.C. n° 2 de Sous les bois.

Le budget 2017 a prévu la réalisation de travaux de réfection de voirie sur la route communale n° 2 en direction du Talonnard. Ces travaux prévoient le traitement en enrobé de la route jusqu'à hauteur du garage de la maison de Monsieur Michel Duraffourg située au carrefour face au chemin qui monte vers Combe Froide. Monsieur Duraffourg souhaite que les travaux ne rehaussent pas davantage le niveau de la route pour éviter les écoulements d'eau vers sa maison en cas de précipitations abondantes.

Une estimation prévoyant de baisser les fondations de la chaussée au niveau de la maison a été communiqué à la mairie par l'entreprise SJE pour un montant de 1500€ HT.

Après en avoir débattu, considérant qu'en effet ce risque évoqué par Mr Duraffourg existe réellement, que d'autre part le coût des travaux supplémentaires génèrerait un dépassement significatif du budget initial, décide à l'unanimité de réduire de quelques dizaines de mètres le linéaire des travaux prévus afin que tous risques évoqués pour la maison soient éliminés.

Cette décision sera communiquée à l'entreprise. Cette modification entrainera une minoration sensible de la facture.

Il est noté qu'en cas de prolongement de ces travaux de voirie sur ce secteur dans les années à venir, cette situation spécifique devra être prise en compte.

4°) Analyse collective de notre PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).

Le PADD de la commune rédigé en 2013 dans le cadre de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) fixe les grandes orientations de notre collectivité pour les années en cours et à venir.

Le PADD s'articule sur 3 volets : un volet socio-économique, un volet urbain, un volet paysager et environnemental qui se déclinent en 6 orientations.

Après les élections de février 2017 et l'arrivée de 3 nouveaux conseillers, le maire et son conseil remanié ont considéré utile que le PADD soit revisité et commenté collectivement.

L'orientation numéro 1 « Renforcer le développement économique endogène valorisant les atouts du territoire » a été traité au conseil de ce jour.

Les autres orientations seront traitées au cours des conseils municipaux futurs.

Lecture des courriers et invitations reçus à la commune :

- Invitations inauguration du musée de la résistance à Nantua le samedi 9 septembre à 15h30.
- Remerciement de l'amicale des pompiers pour la coupe offerte par la commune lors du concours de pétanque du 14 juillet.
- Invitation au congrès de l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne) les 19 et 20 octobre à Forcalquier.
- Invitation à la remise des prix de la Forestière le 17 septembre à Arpent.
- Remerciement de La Forestière pour le soutien de la commune à cette manifestation sportive.
- Invitation aux 10 ans de l'Atelier des Savoir-Faire à Ravilloles le 2 septembre à 11h.
- Remerciements pour les condoléances transmises à Monsieur Jean-Michel PONCET et à ses enfants suite au décès de Mme André PONCET sa maman.
- Rappel de la visite en mairie le 28 septembre 11h, de Monsieur ANTOINE (LREM)

- candidat aux sénatoriales.
- Rappel de la dissolution de JURABUS suite au transfert de la compétence « transport » à la région à partir du 1^{er} septembre 2017.
 - Invitation de la Communauté de Communes HJSC auprès des conseillers municipaux pour participer à un groupe de travail PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Alain Vuillermoz est volontaire avec Julien Carnot suppléant.
 - Courrier de Monsieur Daniel MARTINOD propriétaire à Chaudezembre considérant sa taxe ordures ménagères trop élevée d'une part, et ne souhaitant plus le passage de la piste de chiens de traîneaux devant sa maison d'autre part. (copie du courrier sera transmis à notre com com).
 - L'Hebdo du Haut-Jura fait don de 2 DVD à la commune concernant la Rassemblement du Souvenir à la borne au lion (2015 et 2017).
 - Brigitte POCHE qui assure le ménage de la salle communale et du Relais des Skieurs souhaiterait être informée à l'avance des réunions s'y déroulant.
 -

Date du prochain conseil : le mercredi 27 septembre à 19h.

Fin du conseil du jour à 22h58.

Non approuvé